



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHI. Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI. Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	

Délibération n°29 – DE.2025-088

Acquisition de parcelles appartenant à la société UGITECH, au lieu-dit la « Plaine de l'Isle »

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

La société UGITECH a fait part à la Commune de son souhait de se dessaisir de ses parcelles cadastrées section H n° 1121 (63 m²), n° 1501 (563 m²), n° 1119 (10 m²) et d'environ 300 m² de la parcelle n° 1340, situées au lieu-dit la « Plaine de l'Isle », en zones UEc et AP du Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu de la situation de ces parcelles, qui jouxtent des parcelles communales, il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire.

La commune a émis un avis favorable à l'acquisition de cette surface totale d'environ 936 m², au prix de 1,93 € le m², soit un montant d'environ 1806,48 €.

Le document d'arpentage déterminera le nombre de m² réellement cédés à la commune.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise l'acquisition des biens précités aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025